



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2026-02-18

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de février tenue ce **mercredi 18^e jour du mois de février 2026 à 11 h 00**, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, et Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-02-044

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 4 février 2026 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.3, 5.2.2, 5.2.3, 6.3.4, 6.3.5 et 6.4.1 à savoir :

- Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision) (point 5.1.3);
- Description de tâches pour le poste de greffier(ière) – Approbation et lancement de l'appel de candidatures (décision) (point 5.2.2);
- Révision de la description du poste de coordonnateur en sécurité publique – Recommandation de la direction (recommandation) (point 5.2.3);
- Projet pilote - Achat de Petite monnaie – Autorisation (décision) (point 6.3.4);
- Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) - Mise en place d'une approche innovante en sylvo-acériculture appliquée au projet La Loutre dans le cadre d'une aire protégée d'utilisation durable (recommandation) (point 6.3.5);
- Demande de financement en relation avec le projet de rattachement du sentier national au Parc régional de la forêt de Bowman (décision) (point 6.4.1);

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**



CA-2026-02-045

- ATTENDU que dans le cadre d’une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l’autorité d’autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;
- ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ARÉO-FEU	02-23000--629	166.69	CASQUE SPÉCIAL – ÉCUSSON DE CUIR
PAR202403	02-70401-992	2 257.00	RESTAURATION MACONNERIE DE BRIQUES ET REMPLACEMENT DE LINTEAUX. INSTALLATION DE SOLINS

- Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel et résolu unanimement
- QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l’ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;
- QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d’exploitation 2026 de la MRC en fonction des postes budgétaires indiqués préalablement;
- ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.
- Adoptée.

5.2.2 DESCRIPTION DE TÂCHES POUR LE POSTE DE GREFFIER(IÈRE) – APPROBATION ET LANCEMENT DE L’APPEL DE CANDIDATURES

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 4 mars 2026 pour considération.

5.2.3 RÉVISION DE LA DESCRIPTION DU POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.3.4 PROJET PILOTE - ACHAT DE PETITE MONNAIE – AUTORISATION

CA-2026-02-046

- ATTENDU que le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR3) vise la réalisation d’un projet concret et innovateur ou d’un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

gardiste dans un domaine donné/ et ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature et innovation » (FRR3) ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 juin 2022, confirmant l'adoption du Cadre de gestion de l'Entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-039, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 mars 2023, autorisant le lancement d'un appel de projets en continu jusqu'au 27 septembre 2024 dans le cadre du Fonds Agro Lab en Action;

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-104, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 17 mai 2023, autorisant le financement du projet « Petite-Monnaie » dans le cadre de l'Agro Lab Petite Nation ;

ATTENDU la recommandation émise par le comité directeur de l'entente « Signature et innovation » (FRR3) d'acheter de la Petite-Monnaie pour payer certaines dépenses de la MRC de Papineau, notamment en lien avec l'organisation de l'événement « La Mijoteuse » prévue le 25 février 2026;

ATTENDU que le comité directeur est d'avis que la MRC doit donner l'exemple en utilisant elle-même la Petite-Monnaie, un des projets issus de l'Agro Lab Petite Nation ;

ATTENDU que 150 commerces de la MRC de Papineau participent à la Petite-Monnaie et que plus de 328 000 Petites-Monnaies sont déjà émises ;

ATTENDU que les retombées de la Petite-Monnaie sont considérables au sein de la MRC de Papineau grâce à des articles publiés notamment dans le journal de Montréal :
<https://www.journaldemontreal.com/2026/01/23/cette-monnaie-lancee-en-outaouais-connaît-un-grand-engouement-et-offre-plusieurs-avantages> ;

ATTENDU qu'il serait opportun de réaliser un projet pilote au sein de la MRC visant l'utilisation de la Petite-Monnaie à petite échelle pour l'acquisition de biens ou de services offerts sur le territoire de la MRC afin de valider les procédures à mettre en place dans ce contexte;

ATTENDU les directives reçues le 16 février 2026 quant aux mesures à appliquer dans un contexte d'acquisition d'un bien ou d'un service à partir d'une devise troc plutôt que de l'argent ayant cours légal au Canada;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à conclure des ententes avec des fournisseurs de biens et/ou de services intéressés à recevoir un paiement en devise troc soit en Petite monnaie, et ce, pour un montant n'excédant pas les pouvoirs autorisés conformément au règlement numéro 206-2024 relatif aux pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats de la direction générale;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de 3 000 \$ en Petite-Monnaie pour payer différents biens et services offerts sur le territoire de la MRC de Papineau telles que la location de salles, des frais de repas, etc. ;



QU :

Un rapport soit déposé auprès des membres du Comité administratif à la fin de la présente année concernant la réalisation du projet pilote;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 INSTITUT DES SCIENCES DE LA FORÊT TEMPÉRÉE (ISFORT) - MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE INNOVANTE EN SYLVO-ACÉRICULTURE APPLIQUÉE AU PROJET LA LOUTRE DANS LE CADRE D'UNE AIRE PROTÉGÉE D'UTILISATION DURABLE

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 4 mars 2026.

6.4.1 DEMANDE DE FINANCEMENT EN RELATION AVEC LE PROJET DE RATTACHEMENT DU SENTIER NATIONAL AU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DE BOWMAN

CA-2026-02-047

ATTENDU le « *Programme d'aide financière au développement du Sentier national au Québec* » du ministère de l'Éducation, lequel vise à financer des projets de mise à niveau et de développement de sentiers se trouvant sur le tracé actuel ou projeté du Sentier national au Québec;

ATTENDU que l'aide financière de ce programme ne peut pas excéder 80 % du total des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Bowman entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme de subvention et que l'échéancier prévu pour déposer une demande est le 13 février 2026;

ATTENDU que le projet consiste à prolonger le Sentier dans la Municipalité, en ajoutant un tronçon qui relierait la Base de plein air Air-Eau-Bois, le Parc régional de la forêt Bowman ainsi que le camping Idéal (route 307), ce parcours totalisant 17,6 km;

ATTENDU que le coût total de ce projet est estimé à environ 134 000 \$ excluant les taxes, et que la Municipalité de Bowman demande une contribution financière représentant un montant de 1 750 \$ à la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une portion du Sentier national au Québec traversera le Parc régional de la forêt Bowman, sur une distance de 2,7 km, afin d'atteindre le bâtiment d'accueil du Parc;

ATTENDU qu'un tronçon d'environ 76 km est déjà implanté dans la MRC de Papineau, lequel relie déjà les Municipalités de Duhamel, de Lac-Simon, de Montpellier et de Val-des-Bois;

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité forêt, à savoir que la MRC de Papineau contribue à ce projet, et que ce montant de 1 750 \$ soit financé à même le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI);

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'accorder une aide financière de 1 750 \$ à la Municipalité de Bowman, pour la réalisation du projet de prolongement du Sentier national au Québec dans sa Municipalité, conditionnellement à l'obtention d'une recommandation favorable du Comité Forêt ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 février prochain pour considération.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2026-02-048

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet